

FO : Le syndicat qui reste un syndicat

Compte rendu de la CAP Locale n°3 du 24 février 2012

Cette CAP Locale s'est tenue sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques, Monsieur BRESSON. L'Union-Snui-Sud-Solidaires a pris les fonctions de secrétaire adjoint, Mme BOURRE remplissant cette tâche pour l'Administration. L'ordre du jour pour la CAP n° 3 était:

1. Approbation du procès verbal de la CAPL n°3 du 12 décembre 2012.
2. Mouvement local C au 1^{er} avril 2012 (Filière Gestion Publique).

Les mouvements de mutation:

Document non disponible !

Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec la secrétaire départementale FO-DGFIP02 ou demander à recevoir les informations par courriel.

Un formulaire est disponible sur le site FO-DGFIP02 à l'adresse suivante :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/002/> - rubrique « Nous contacter »

Nouvelle obligation faite aux organisations syndicales par la circulaire DGFIP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social ».

Votes :

Parité administrative : > POUR
Parité syndicale : > FO : POUR
> CGT-UNION : ABSTENTION

Vos représentants en CAPL B :
Sylvie AVIEGNE – David WŁODARCZYK